



Rue des Artistes 2017

Ville d'Evian
LA BEAUTÉ NATURELLE



NOM : _____ Prénom : _____
Entreprise : _____
Adresse : _____
Cde Postal ville : _____
Adresse Mail : _____
Téléphone (fixe) : _____ Portable : _____

Notre participation se fera en tant que :

Artisan
 Artiste

Aux dates :

23 Juil. 30 Juil. 6 Aout 13 Aout 20 Aout

Description : _____

Fera une... Démonstration : de mon Art.

Métrage souhaité : _____ Tonnelle : Dimensions : _____
Parasol Marché :

Ne doit pas dépasser les 6 mètres linéaires et les 2 mètres de profondeurs

Besoin électrique : OUI NON

Attention : sous réserve de disponibilité, merci de penser à apporter vos rallonges électriques

Notes et commentaires

Ne rien remplir, partie réservée à nos services

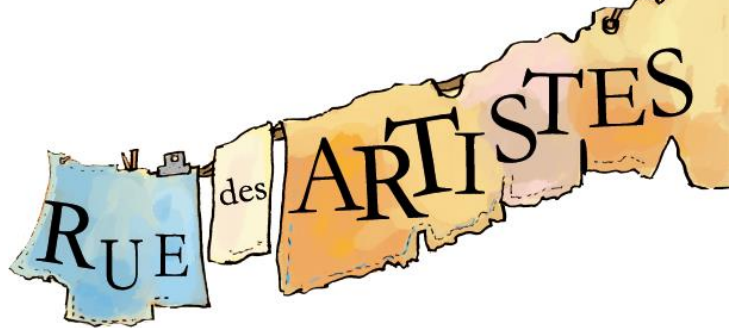
Doc. Administratif Oui Non Caution Oui Non
Assurance RC Oui Non Rendu Caution Oui Non

Contacts :

Organisation générale

Stéphane BLANC
Service Animation
06 08 03 84 52

service.animation@ville-evian.fr



Objet : Marché Artisanal d'Evian
Ref. Service Animation

La Ville d'Evian, en collaboration avec la Fédération des Acteurs Économiques, réitèrent « La Rue des Artistes » durant la saison 2017.

Les marchés auront lieu les **Dimanches 23 et 30 Juillet, 6, 13 et 20 Août de 10h à 19h.**

RÈGLEMENT

La participation à cette manifestation, entend la pleine acceptation du règlement ci-dessous :

- La Rue des Artistes est ouverte aux artistes, peintres, sculpteurs, dessinateurs, artisans professionnels. Chaque participant devra fournir un N° d'immatriculation aux différents organismes (URSSAF, Maison des Artistes, Chambre des métiers et de l'artisanat etc.).
- Chaque participant doit s'acquitter de toutes les déclarations nécessaires à son droit d'exercer, avant et après sa participation.
- Aucun droit de place ne vous sera demandé, seul une caution (30€/date) sera perçue pour valider votre participation. Elle vous sera restituée le soir de votre dernière participation.
- Chaque participant devra respecter les règles en matière de vente au déballage, de respecter les horaires et l'emplacement qui lui sera attribué.
8h30 – Enregistrement auprès des organisateurs
8h50 – Mise en place du Stand
10h00 – Ouverture au public
19h00 – Fermeture
Seuls les organisateurs pourront donner leurs accord pour un départ anticipé pour les cas suivants :
Cas de force majeure d'ordre familiale
De conditions météorologiques extrêmes (tempête de vent et/ou fortes pluie)
- Aucun matériel d'installation n'est fourni, chaque participant devra apporter le matériel dont il a besoin pour vendre, et exposer.
- Parasol de marché, tonnelles sont acceptées mais ne devront pas dépasser 2 mètre de profondeur pour un maximum de 6 mètre linéaires.
- Aucune musique ou système de diffusion musical n'est autorisé sur les stands.
- Chaque participant devra respecter la propreté de l'emplacement qui lui est attribué et repartir avec ses déchets.
- L'inscription est validée dès lors où tous les documents demandés sont fournis.
Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne dont les papiers officiels ne sont pas fournis, ou présentent un doute sur l'origine du ou des documents, ou toute personne dont le comportement pourrait nuire au bon déroulement de cette manifestation.

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE FICHE D'INSCRIPTION /

- Copie des documents d'inscription URSSAF, Maison des Artistes, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat, etc...)
- Attestation RC professionnelle
- Chèque de Caution